

Laïcité, que d'absurdités on commet en ton nom !

Chers lecteurs, je paraphraserai aujourd'hui dans ce billet la célèbre maxime « Liberté, que de crimes on commet en ton nom » attribuée à Madame ROLAND jugée et exécutée sur l'échafaud le 8 novembre 1793 comme conspiratrice.

Peut-être pensiez-vous comme moi que la déraison politicienne contemporaine avait atteint ses limites ? Que nenni. L'opération d'effacement de notre culture, nos racines, notre patrimoine trouve toujours aujourd'hui de nouveaux fossoyeurs zélés au nom cette fois de la sacro-sainte laïcité.

Encore quelque doute ?

Prenons l'exemple récent du maire écologiste de Grenoble, Monsieur Eric PIOLLE. Le premier magistrat de la ville a sans doute décidé d'attirer l'attention gouvernementale en se prononçant dernièrement pour la suppression pure et simple des jours fériés religieux, pour « *rendre le calendrier plus pluraliste* » (sic). Il a alors détaillé sa proposition en plaidant pour la possibilité de choisir ses jours fériés en fonction de ses convictions spirituelles, mais aussi d'en établir de nouveaux qui soient des « *signes attachés à notre histoire* ». Il cite alors comme exemples « *la Commune de Paris, les fêtes liées au droit des femmes ou des personnes LGBTQ comme le jour de l'adoption de la loi TAUBIRA, de l'abolition de l'esclavage (...). La société doit évoluer* ».

Cet édile un rien subversif ne serait sans doute pas non plus hostile à la restauration du calendrier révolutionnaire français (dit calendrier républicain) instauré le 21 septembre 1792, le lendemain de la proclamation de l'abolition de la monarchie déclaré premier jour de « l'Ere des français ». Il remplaça le calendrier grégorien devenu haïssable.

A nous le retour des vendémiaires, brumaires, nivôses, pluviôses, germinals, floréals, messidors et thermidors ?

L'on pourrait tout aussi bien craindre de nos idéologues fanatisés la suppression du mot « saint » dans nos 4 581 communes de France : nous nous rendrions désormais à BRIEUC, DIZIER, FLOUR, DENIS ou ETIENNE... ! Quant aux boulevards, aux avenues, aux rues et aux squares de nos villes, ils risqueraient aussi de connaître le même sort fatal.

Un lettré plein de zèle se verrait bien à leur suite interdire l'usage d'expressions trop connotées par leur origine religieuse : plus de « chemin de Damas », plus de « prêcher dans le désert », plus de « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », plus de « boire le calice jusqu'à la lie », plus de sacerdoce....

Il me revient alors en mémoire un article paru en 2015 sur le site d'information parodique Le GORAFI (toute ressemblance avec le quotidien national n'est pas fortuite) qui diffuse de vraies fausses informations en lien avec l'actualité politique du moment. Le texte faisait référence à des nouvelles mesures prises par l'Etat pour renforcer la laïcité en France. Il dévoilait alors le - prétendu - plan du gouvernement pour durcir l'interdiction de signes religieux chrétiens distinctifs dans l'espace public. Plusieurs symboles religieux se voyaient ainsi menacer de destruction, dont la ville de Lourdes jugée trop ostentatoire et représentant une menace pour la neutralité républicaine. L'article satirique dévoilait aussi le (soi-disant) projet de construction d'un mur gigantesque pour masquer le Mont-Saint-Michel et la privatisation du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Il s'agissait alors d'un écrit satirique : la crainte nous vient aujourd'hui que la fiction devienne une réalité : les faits en 2023 nous donnent hélas raison !

Catherine TERIAC

Le 28 juin 2023